



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2021
(Date de convocation : 26 mars 2021)

Délibération n° 20210401/03

Conseillers en exercice	: 15	Le premier avril deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la
Nombre de présents	: 14	mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,
Nombre de votants	: 15	<u>Étaient présents</u> : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne
Pour	: 15	Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot,
Contre	: 0	Mme Aurore Ville, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Sarah Laguerre, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane
Abstention	: 0	Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud,
		formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Benjamin Soucaze-Soudat (procuration donnée à M. Etienne Lay)

Secrétaire de séance : Mme Charlotte Foubert

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif de l'année 2020 dont les résultats, conformément au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A) BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	296 999,84 €
Résultat de l'exercice 2020	EXCEDENT	199 971,58 €
RESULTAT A REPENDRE COMPTE 001 : EXCEDENT		496 971,42 €
Restes à réaliser dépenses		87 239,00 €
Restes à réaliser recettes		204 127,52 €
SOLDE DES RESTES A REALISER : EXCEDENT		116 888,52 €
RESULTAT CUMULE : EXCEDENT		613 859,94 €

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	901 431,29 €
Résultat de l'exercice 2020	EXCEDENT	326 626,11 €
RESULTAT CUMULE :		EXCEDENT 1 228 057,40 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

a) Affectation obligatoire du résultat 2020 au déficit de fonctionnement antérieur compte 002	
b) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv. + solde RAR) en votant au compte 1068 la somme de ou Affectation en réserve au compte 1068 d'un crédit supérieur au besoin de financement	
c) Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002	1 228 057,40 €

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET